



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2025

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération n°7

OBJET : DONS TABLETTES NUMERIQUES

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 17
membres

Présent(s) : 15

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 2

Délibération comportant
1 page(s),
0 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le trois février deux mille vingt-cinq, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

Présents :

René PONTET, Simone GUEYDON, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Daniel DUMONTET, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Jeanne PETIT, José MARTINEZ, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS

Pouvoirs :

Christine LABROSSE-AUROUX pouvoir à René PONTET,

Excusés :

Christine LABROSSE-AUROUX, Nathalie CHANFRAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et notamment ses articles L2111-1 et L2141-1 ;

Vu la délibération n°5 du CCAS en date du 04 septembre 2024 approuvant la désaffectation et le déclassement avant cession des 12 tablettes numériques ;

Considérant que le CCAS d'Amplepuis a fait l'acquisition en 2019 de 12 tablettes numériques dans le cadre du Projet Host ;

Considérant la vente de 9 des 12 tablettes numériques ;

Considérant l'impossibilité de réutiliser les 3 tablettes restantes dans le cadre des futures formations en raison de leur caractère obsolète, il conviendrait de les donner ;

Le Conseil d'Administration **DECIDE DE CEDER** à titre gratuit 3 tablettes aux deux écoles publiques d'Amplepuis (La Marelle et le Petit Prince)

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 3 février 2025

La secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER

Le Président
René PONTET

